

SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

Date de convocation : 30/03/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril, à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Noël BOURNONVILLE, Sophia RIOT, Patrick LERETEUX, Jérôme BOURNONVILLE, Isabelle PARIS, Daniel AUGUIN, Gisèle LE MOIGNE, Anne PINEAU, Françoise RUFFAULT, Fabienne NOURRY, Lionel VAN AERTRYCK, Romain LEMARCHAND, Margaux PENARD.

Absents : Tristan LE HEGARAT ayant donné procuration de vote à Noël BOURNONVILLE
Alexis DUFLOT ayant donné procuration de vote à Jérôme BOURNONVILLE

Secrétaire : Jérôme BOURNONVILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

2018-21 BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018

Le compte administratif 2017 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 138 535.33 €
- et un déficit de la section d'investissement de 31 975.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix CONTRE (Lionel VAN AERTRYCK, Gisèle LE MOIGNE, Romain LEMARCHAND) et 12 voix POUR décide :

- **d'affecter** la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement soit 138 535.33€ en section d'investissement – article 1068
- **de reporter** le déficit de clôture en section d'investissement D 001 : 31 975.63 €

2018-22 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018

Le compte administratif 2017 fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de 17 436.98€
- et un déficit d'investissement de clôture de 19 809.05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, (3 ABSTENTIONS : Lionel VAN AERTRYCK, Gisèle LE MOIGNE, Romain LEMARCHAND), décide de :

- **reporter** la somme de 4 941.01 € en section d'exploitation, article R 002 et **affecter** la somme de 12 495.97 € en section d'investissement - article 1068
- **reporter** le déficit de clôture en section d'investissement article D001: 19 809.05 €

Les élus de la liste « Saint Médard, ensemble » souhaitent qu'une remarque de M. LEMARCHAND soit indiquée au compte rendu : M. LEMARCHAND regrette que la commission assainissement ne se soit pas réunie et n'ait pas émis d'avis sur le sujet.

S'agissant d'une question financière, M. Jérôme BOURNONVILLE fait ajouter l'observation suivante en guise de réponse à la remarque : la commission finances s'est réunie sur le sujet et a validé l'opération.

2018-23 BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018

Le compte administratif 2017 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 186 301.85 €
- un excédent de la section d'investissement de 140 128.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **reporter** la somme de 186 301.85 € en section de fonctionnement, article R002.
- **reporter** la somme de 140 128.18 € en section d'investissement article R001

2018-24 BUDGET SPIC PHOTOVOLTAIQUE – AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018

Le compte administratif 2017 fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de 1948.63 €
- un excédent de la section d'investissement de 842.61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **reporter** la somme de 790.88 € en section de fonctionnement, article R002 et **affecter** la somme de 1157.75 € en section d'investissement - article 1068
- **reporter** la somme de 842.61 € en section d'investissement article R001

2018-25 BUDGET ZAC – AFFECTATION DES RESULTATS 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018

Le compte administratif 2017 fait ressortir :

- un déficit de la section de fonctionnement de 3628.05 €
- et un déficit d'investissement de clôture de 85 689.53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **reporter** la somme de 3628.05€ en section de fonctionnement, article D002
- **reporter** la somme de 85 689.53 € en section d'investissement, article D001

2018-26 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté les budgets primitifs 2018 équilibrés en dépenses et recettes, comme suit :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	1 127 011.78 €	973 298.13 €
ASSAINISSEMENT	37 898.10 €	67 590.74 €
LOTISSEMENT	452 194.70 €	167 432.65 €
SPIC	12 262.79 €	8 517.39 €
ZAC	6 239.59 €	91 929.12 €

- **Budget principal Commune** : 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (L. VAN AERTRYCK, G. LE MOIGNE, R. LEMARCHAND).
- **Budget assainissement** : approuvé à l'unanimité (3 ABSTENTIONS : L. VAN AERTRYCK, G. LE MOIGNE, R. LEMARCHAND).
- **Budget Lotissement** : Le budget Lotissement est approuvé à l'unanimité.
- **Budget ZAC** : Le budget ZAC approuvé à l'unanimité.
- **Budget Spic Photovoltaïque** : Le budget SPIC Photovoltaïque est approuvé à l'unanimité.

2018-27 VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de ne pas modifier les taux actuels pour l'année 2018.

- Taxe d'habitation : 14.39 %
- Taxe foncière (bâti) : 17.26 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36.01 %

2018-28 REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, ainsi que les instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49,

Considérant que les budgets annexes Assainissement, ZAC, Lotissement et SPIC Photovoltaïque, n'ont pas leurs propres services et qu'en conséquence ce sont les moyens généraux de la Commune qui sont utilisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Affecte** les charges suivantes du budget principal sur les budgets annexes :

Assainissement	9 218,75 €
ZAC	611,54 €
Lotissement	2 853,85 €
SPIC Photovoltaïque	1 019,23 €
Total remboursement 2018	13 703,37 €

2018-29 ACCIDENT PASSAGE A NIVEAU DU 12.10.2011 – CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Fabien CHAUVET, la société SNCF MOBILITES et la société RESEAU FERRE DE France (RFF), sont renvoyés, à l'initiative du Procureur de la République de Rennes (n° Parquet : 1128600054), devant le Tribunal Correctionnel à l'audience prévue du 16 avril au 20 avril 2018, notamment pour homicide involontaire et blessures involontaires, suite à l'accident survenu au passage à niveau de St- Médard-sur-Ille le 12 octobre 2011.

Monsieur le Maire propose que la Commune se constitue partie civile lors de cette audience afin d'appuyer des poursuites et obtenir l'indemnisation des préjudices matériels qu'elle a subi du fait de l'accident.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à défendre la commune dans cette affaire, afin qu'elle se constitue partie civile, et désigne Maître Vincent LAHALLE, membre de la SELARL LAHALLE – ROUHAUD & Associés (LEXCAP), de Rennes, en tant qu'avocat de la commune, en charge de faire le nécessaire.

2018-30 CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Depuis 2013, l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes) valorise les travaux réalisés par les communes du Pays de Rennes en leur proposant de déposer pour leur compte les Certificats d'énergie issus de travaux de maîtrise de l'énergie réalisés sur leur patrimoine.

La convention de partenariat a pour objet de mettre en œuvre le dispositif de regroupement et de permettre à la commune de St-Médard-sur-Ille de valoriser les actions de maîtrise de la demande en énergie réalisées sur son patrimoine sous la forme de certificats d'énergie.

La commune de Saint-Médard-sur-Ille recevra une compensation financière égale au montant du produit de la vente des Certificats d'Economie d'Energie, déduit de frais de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec l'ALEC pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

2018-31 LOTISSEMENT LES POIRIERS – AVENANT N°2 LOT N°1

Lors de la 1^{ère} phase des travaux du Lot N°1 du Lotissement, il s'est avéré nécessaire de prévoir la réalisation d'une noue et de créer un regard de descente d'eaux pluviales. Un devis a alors été fourni en août 2015 par l'entreprise LEHAGRE accompagné d'un avenant au marché. Le montant s'élève à 3515 € HT, soit 0.8% du marché initial.

A la suite d'une erreur administrative, cet avenant a été mis à la signature, ayant considéré à tort que l'avenant avait déjà été soumis au conseil municipal, alors que ce n'était pas le cas après vérification récente. La société SERVICAD, maître d'œuvre ainsi que le Trésor Public ont été informés et proposent de régulariser cet avenant signé en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Jérôme BOURNONVILLE),

- **accepte** l'avenant N°2 (Lot N°1) d'un montant de 3515 € HT.

2018-32 PROJET D'AMENAGEMENT DES GRILLAGES DE L'AIRE NATURELLE POUR LE PASSAGE DE LA PETITE FAUNE.

Dans le cadre de son programme de préservation et de restauration de la biodiversité locale, la communauté de communes met en œuvre des actions de reconquête de la trame verte et bleue sur son territoire depuis 2014.

Dans ce cadre, la collectivité a souhaité agir sur la perméabilité des grillages, qui empêche la libre circulation de la petite faune (hérissons, lapins...).

La communauté de communes propose aux communes qui le désirent, de les accompagner dans la création de passage à petite faune dans les grillages appartenant à la municipalité.

En 2017, la communauté de communes avait identifié l'aire naturelle de camping comme un site intéressant à aménager, pour plusieurs raisons :

- Site fréquenté et aménagé pour des activités de camping nature, intégré dans son environnement naturel ;
- Aire de camping entièrement clos et hermétique au passage de la petite faune ;
- Site localisé dans un milieu agricole et naturel où la présence de la petite faune est avérée ;
- Site localisé à proximité de parcelles qui seront restaurées pour améliorer les fonctionnalités écologiques de la trame bleue notamment ;
- Site faisant partie du territoire à enjeu prioritaire dans le schéma local de la trame verte et bleue du Val d'Ille en 2013.

La communauté de communes a sollicité l'accord de la municipalité sur la mise en place du projet, avec les mesures suivantes :

- Réalisation de trous dans le grillage de 20x20cm environ, dans le bas de la clôture, tous les 2 à 3 poteaux, sur l'ensemble du linéaire ;
- Installation de 2 hérissons métalliques : l'un à proximité de l'entrée, l'autre dans le fond de la parcelle, sur le grillage en limite de parcelle agricole ;
- Installation de 2 panneaux de communication à proximité des 2 hérissons métalliques ;
- Réalisation d'un article de presse dans le bulletin municipal.

Avant d'apporter une réponse, la municipalité souhaite consulter l'ensemble du conseil municipal sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 ABSTENTIONS : Fabienne NOURRY, Noël BOURNONVILLE, Tristan LE HEGARAT, Françoise RUFFAULT, Isabelle PARIS)

- **Émet un avis favorable sur** la mise en place du projet d'aménagement des grillages de l'aire naturelle.

2018-33 REPARTITION DES RECETTES DE LOCATION

A la demande du Trésor Public, une clarification est nécessaire quant à la répartition des recettes de location de salle communale, vaisselle, réfrigérateur et sonorisation (l'ancienne salle des fêtes étant en travaux de rénovation, elle n'est pas dans ce récapitulatif) :

Objet	Montant Location	Caution détérioration	Caution forfait ménage insuffisant	Délibération	Budget concerné
Salle polyvalente rez-de-chaussée	80 €	300 €	50 €	N°2012-106	Commune
Salle polyvalente étage	10 €	50 €	50 €	N°2012-106	Commune
Réfrigérateur salle polyvalente	10 €			N°2012-106	Commune
Sonorisation	20 €	200 €		N°2012-106	Commune
Vaisselle 50 couverts	10 €			N°2012-106 (commune-fixation des tarifs) Délib. CCAS du 27/09/2012 (gestion par le CCAS)	CCAS
Vaisselle 100 couverts	20 €			N°2012-106 (commune-fixation des tarifs) Délib. CCAS du 27/09/2012 (gestion par le CCAS)	CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **valide** cette répartition entre le budget de la commune et le budget du CCAS.

INFORMATION DES ACTES SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DÉLÉGATION

❖ Continuité des services web suite à la désactivation de l'hébergement OVH

Entreprise : EZEO

Montant : 660 € HT

❖ Déménagement des services informatiques de la mairie

Entreprise : EZEO

Montant : 1187.50 € HT

INFORMATIONS DIVERSES

▪ Modification des horaires de train : une pétition a été reçue en mairie pour sa mise en signature auprès des habitants de Saint-Médard-sur-Ille et envoi à la SNCF.

▪ *Monsieur Lionel VAN AERTRYCK demande si les membres de la minorité peuvent se faire remplacer dans les commissions.*

Monsieur le maire répond que la majorité s'est déjà positionnée sur le sujet et rappelle qu'il n'y a qu'une modalité à respecter, c'est de prévenir.

Monsieur Jérôme BOURNONVILLE précise que ce n'est qu'une simple tolérance, puisque les membres des commissions ont été élus.

▪ Date du prochain conseil municipal : mardi 22 mai 2018 à 20h45

Fin à 20h50

N. BOURNONVILLE		S. RIOT	
P. LERETUEUX		I. PARIS	
J. BOURNONVILLE		D. AUGUIN	
G. LE MOIGNE		A. PINEAU	
F. RUFFAULT		F. NOURRY	
L. VAN AERTRYCK		R. LEMARCHAND	
T. LE HÉGARAT	Absent ayant donné pouvoir à N. BOURNONVILLE	A. DUFLOT	Absent ayant donné pouvoir à J. BOURNONVILLE
M. PÉNARD			